



Objet : Étiquetage Les Écolabels



Pour mettre en avant les avantages écologiques (réels ou supposés) de leurs produits, fabricants et distributeurs impriment sur les produits ou leurs emballages des signes distinctifs sous forme de petits dessins, avec ou sans phrase explicative.

Certains de ces logotypes correspondent effectivement à des produits ayant moins d'impacts sur l'environnement, mais d'autres ne signifient pas grand-chose.



Cette labellisation, ça sert à quoi ?

- Garantir le moindre impact sur l'environnement du matériau, de l'équipement... .
- Garantir la qualité de l'air intérieur de votre habitation.
- Garantir le respect des normes en vigueur.
- Garantir la performance, le rendement de l'équipement.

Pour le marché des peintures dites Bâtiment (gamme professionnelle) et Décoration (gamme grand public) en France trois Labels sont fréquents.

Deux labels délivrés en France répondent à ces caractéristiques : l'écolabel européen et la marque NF Environnement selon la norme ISO 14024.

Le label : NF environnement qui est une marque volontaire de certification écologique officielle française. Certification écologique officielle française qui distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.

Délivré par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. Elle a pour objet d'attester la conformité des produits aux exigences définies dans des cahiers des charges (ou référentiels) et qui portent sur la qualité d'usage et la qualité environnementale des produits.

La marque NF Environnement est destinée à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que les produits sur lesquels elle est apposée présentent un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché

Catégories de produits couvertes

- Enduits de peinture
- Peintures, vernis et produits connexes
- Colorants universels

Avec conformité au Référentiel de certification de la marque NF Environnement (NF130)



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.

Objet : Étiquetage Les Écolabels



Le label : L'écolabel européen ou « la fleur » est le label écologique propre à tous les pays membre de l'Union Européenne. Une certification utilisable dans l'Union européenne.

Ce label écologique repose sur le principe d'une «approche globale» qui «prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son l'élimination après usage». La qualité et l'usage sont également pris en compte.

Catégories de produits couvertes

- Peintures et vernis d'intérieur
- Peintures et vernis d'extérieur

L'autre type d'étiquetage

Le Label : L'écolabel Pure désigne les produits de revêtements et les peintures écologiques d'origine naturelle.

L'écolabel Pure concerne :

Des peintures, produits de revêtements contenant 95% minimum de matières premières naturelles ou d'origine naturelle dans leur formulation et la stricte limitation des ingrédients d'origine pétrochimique.

Il induit l'indication claire de la composition des produits ainsi que des tests obligatoires d'émissions de COV avec des seuils limite d'émission par catégorie de produit pour réduire ou éliminer totalement la pollution de l'air intérieur.

Les principaux labels



VOC Label
UK Logos



NF Environment
French seal



European Eco-Label
recognised in 15
European Union
member states



Blue Angel
German seal



Nordic Swan
Nordic seal



Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des normes, lois et réglementation locales. Cette fiche est mise à disposition des membres de l'AFICPAR.

Clause de non-responsabilité : Les informations sur ces fiches ou pages web de notre site ont été développées pour fournir des informations de base, relatives aux sujets traités, aux parties concernées, membres et visiteurs. Veuillez noter que ces informations ne se substituent pas à la législation applicable et que seul le texte des règlements et les mesures connexes sont authentiques.